ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL (SAGE) ET PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA POLYNÉSIE FRANCAISE

DOLÉANCES ET OBSERVATIONS
DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE POLYNÉSIE FRANCAISE

PRÉALABLE :

La Fédération des Associations de Protection de l'Environnement de Polynésie française (FAPE) Te Ora Naho compte au rang de ses membres : **35 associations** de préservation-gestion environnementale, soit un nombre d'adhérents individuels atteignant à ce jour près de **2000 personnes**. Tous nous regrettons l'insuffisance de publicité faite à cette enquête publique, le délai très court pour que la population puisse en prendre connaissance et formuler ses observations.

La forme adoptée est particulièrement critiquable, à savoir : la lecture et l'analyse d'un dossier très volumineux écrit uniquement en français, certes numérique, mais peu accessible à tout un chacun, dans les îles éloignées en particulier, pour les personnes n'utilisant pas l'internet, parlant exclusivement tahitien, maitrisant mal l'expression écrite et pour lequel les réunions explicatives directes, organisées sans grande communication, ont été réduites au strict minimum (à savoir une réunion par archipel !),et ce, avec des créneaux très réduits, dans le temps et dans l'espace, pour la formulation des observations. Pour les Tuamotu, le SAGE est consultable uniquement à Papeete et pour les autres archipels au siège de la circonscription administrative c'est-à-dire sur une seule île.

Nous estimons ce procédé contraire aux principes démocratiques de transparence et d'accessibilité des documents publics inscrits dans nos législations.

Nous contestons vos affirmations qui se réfèrent à une réelle consultation des populations et à une vision partagée.

Aussi, nous déposons ici une synthèse de nos principales observations et doléances sur quelques orientations générales et quelques projets structurants que nous estimons incompatibles avec la notion d'aménagement et de développement **durables.**

Ce PADD du Fenua et ses schémas d'archipels énoncent des règles de base fort intéressantes (et nous saluons notamment les propositions concrètes de préservation de zones naturelles, des rivières, des littoraux, des paysages, des espèces…etc inscrites dans la trame verte et bleue) mais souvent contredites par la primauté du principe dit « **d'utilité publique**

avérée » et par des préconisations d'aménagement ou soutien à des projets qui ne respectent pas les règles posées.

Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence une contre-vérité patente : *« Les risques technologiques sont fort heureusement négligeables dans le Fenua » (en page 42 du PADD Fenua)* alors que d'anciens sites d'expérimentation nucléaire sont présents ! Quid de ces derniers qui n'apparaissent dans aucun plan de prévention des risques ? Nous ne disposons pas, à ce jour, de la totalité des informations permettant de lever le doute sur le risque de contamination radiologique. Nous demandons par conséquent à ce que le Pays et le SAGE se préoccupent de :

- faire mettre aux normes françaises et internationales le stockage des déchets radioactifs situés sur les terres, les lagons et les puits des atolls de Moruroa, Fangataufa et Hao.
- faire procéder à un état des lieux radiologique des anciens sites d'expérimentation du Pacifique et des écosystèmes à proximité par un organisme indépendant, en particulier étude des risques de contamination radiologique dans le cas d'une défaillance géomécanique de Moruroa, des puits de stockage et de certains sites de Hao.
- faire dépolluer tous les sites touchés par de la pollution radiologique tel qu'explicité dans le rapport "Visite de Moruroa" de la DSCEN (Barrillot, B., 2010) dont les déchets radioactifs immergés des deux passes de Hao et Moruroa et le plutonium résiduel dans le lagon face à l'installation Meknès.

SUR LE PADD DU FENUA

I. Chapitre Économie Bleue

AQUACULTURE :

<u>Orientation générale : l'aquaculture doit résolument durable</u>

Nous demandons à inscrire dans le PADD et dans les lois de Pays destinées à encadrer cette activité l'obligation, par les exploitants actuels et futurs, **d'une aquaculture durable précisément définie** qui préserve l'intégrité des lagons de Polynésie française, les conditions sanitaires d'élevage des animaux et la santé des consommateurs. Il nous parait en effet indispensable de prévoir que l'élevage de chaque espèce soit soumis à des standards et des processus permettant :

1) D'éviter tout impact sur l'**écosystème** environnant, sur terre comme en mer (vie sauvage, habitats sensibles, qualité écologique de l'eau et des fonds marins, distance vis à vis des aires marines de conservation, risque de fuite des animaux, signalement des maladies et incidents avec la vie sauvage…) par des mesures de prévention et d'autocontrôle adaptées
2) De garantir une traçabilité de l'**alimentation** des élevages afin qu'elle ne soit pas composée d'ingrédients provenant d'espèces marines sauvages ou de cultures non certifiées responsables.

3) D'éviter toute **pollution** par des mesures à intervalles réguliers de paramètres dont les limites auront été préalablement fixées tels que niveaux de phosphore, taux d'oxygène…par un strict traitement des eaux usées et interdiction de déverser des boues et autres matières présentant un risque.
4) De garantir la **biosécurité** et prévenir les épidémies par un plan de gestion sanitaire supervisé par un vétérinaire, de prévoir des conditions strictes d'utilisation des médicaments, d'interdire l'usage d'antibiotiques…
5) D'interagir avec les communautés locales sous quelque forme et de respecter la règlementation sociale locale.

Ces préconisations ne sont bien évidemment pas exhaustives et peuvent varier selon les espèces élevées.

L'obligation écrite et précise du caractère durable de l'aquaculture polynésienne permettrait:

- de définir clairement les critères de durabilité applicables à tous
- de produire les conditions d'une concurrence loyale
- de placer automatiquement la Polynésie dans cette démarche saine et ses produits sur le label de qualité "issus d'une aquaculture durable".

D'un point de vue économique, nous pensons qu'il sera toujours très difficile pour l'aquaculture de Polynésie française d'être compétitive sur le plan mondial, un des seuls leviers de différenciation est d'adopter une **stratégie de haute qualité sanitaire et environnementale,** ce marché restant sans doute le plus accessible.

Il en va du respect de nos écosystèmes, de la préservation de notre biodiversité et de l'image internationale de la Polynésie française.

Projet structurant de HAO :

Le projet de ferme aquacole de HAO porté par Tahiti Nui Ocean Foods, qui a déjà bénéficié d'investissements publics conséquents et qui bénéficiera, s'il voit le jour, d'un statut fiscal avantageux, devrait pour la base et pour ses éventuelles fermes de grossissement et d'approvisionnement des îles voisines se voir appliquer ces contraintes d'aquaculture durable. La destination exclusivement aquacole du complexe est à garantir pour ne pas risquer d'en faire une base avancée (embarquement et exportation de poissons pélagiques) qui amplifiera la surpêche par les bateaux étrangers (chinois et autres) dans le Pacifique Est.

PERLICULTURE :

L'obligation de traitement des déchets et de non-pollution, voire de dépollution des lagons concernés, devrait être une obligation permanente des exploitants et non limitée à la phase d'autorisation et de renouvellement des concessions, telle que prévue au PADD.

A l'instar de l'aquaculture, le contrôle de l'impact de cette activité sur les écosystèmes est à organiser sérieusement et le concept de perliculture durable introduit.

PÊCHE HAUTURIERE :

La préservation intégrale (zéro pêche) d'au moins 30% de notre espace marin est une exigence des instances internationales et une demande forte de la population polynésienne. Nous la réitérons ici avec les précisions suivantes sur ces espaces à réserver : 30% de notre ZEE et des parties de lagon de chaque commune en « rahui » concertés.

Nous demandons que la logique de préservation de la ressource avec un zonage, telle que celui envisagé pour les Marquises, soit appliquée pour le schéma d'archipel des Australes, voire des autres archipels.

De véritables contrôles des stocks et des limitations dans le prélèvement de la ressource sont à instaurer. Des analyses d'impact sur la pêche artisanale côtière et la pêche vivrière sont à faire également.
Le principe d'un développement de la pêche au thon pour l'exportation **subventionné par des fonds publics** demande à être justifié d'autant que l'on constate que son prix sur le marché local le rend difficilement accessible aux populations locales à revenu modeste.

II. Chapitre Économie verte

Nous demandons une **décentralisation verte et économique**, vers les îles et d'autres pôles que la zone du grand Papeete : vers le monde rural où se trouvent les vraies richesses du Fenua (capables d'assurer tant sa sécurité alimentaire et nutritionnelle que de redresser sa balance commerciale). D'immenses domaines du Pays restent en friches de plantes envahissantes.

Si le SAGE prévoit pour tous les archipels une diminution des intrants et traitements pesticides, nous estimons cet objectif frileux et demandons un Plan réaliste de transition (progressive) vers l'agriculture biologique et spécifiquement basée sur la norme océanienne reconnue de référence par les textes du Pays : Arrêté CM 1203 du 12 AOUT 2011.

III. Chapitre Energie

Le SAGE fait référence au plan de transition énergétique pour la période 2015 -2030 adopté en novembre 2015.
Depuis cette date, aucune avancée substantielle permettant cette transition n'est constatée.
En application de ce plan, nous demandons notamment :

- le transfert à la TEP de la gestion de l'équilibre Offre/Demande d'électricité
- le lancement par la TEP d'appel d'offres pour la création de fermes solaires photovoltaiques avec stockage d'énergie centralisé
- la mise en place de la péréquation des coûts de production de l'électricité pour des raisons évidentes d'équité entre Tahiti et les

îles (loi de Pays demandée par la Commission de Régulation de l'Energie et la Chambre Territoriale des Comptes) et afin de permettre l'émergence d'initiatives locales de production décentralisée.

Le SAGE gagnerait de manière générale à orienter la R&D vers des solutions technologiques innovantes en matière d'Énergies Renouvelables (valorisation énergétique des déchets, développement de micro-réseaux et réseaux intelligents…), de Transport (Transport en Commun notamment) et d'Écologie.

La fédération demande l'application des principes du plan de transition énergétique en concertation avec les populations directement impactés par les projets pour Tahiti et pour les îles.

IV. Chapitre services publics environnementaux

Le diagnostic est sans appel pour l'assainissement et les déchets.

La première pression anthropique sur les lagons résulte d'un assainissement des eaux usées déficient et ce dans toutes les îles. Les mesures préconisées dans chacun des schémas d'archipel doivent être plus fortes, étoffées et plus volontaristes et des moyens plus conséquents y être affectés avec des délais stricts, à Tahiti et dans les îles.

La politique des déchets relève des communes qui ont besoin en la matière d'une politique sectorielle **partagée et financée** par le Pays. Les préconisations du PADD reposent beaucoup sur le syndicat Fenua Ma qui ne regroupe pas toutes les communes de Polynésie française et qui offre des possibilités limitées de recyclage (quelques types de déchets et exportés qui plus est !).
La réduction intensive à la source, l'incitation forte au compost, le tri, la règle de la responsabilité élargie des producteurs et importateurs, la mise en place d'une véritable économie – source d'emplois- dans la réutilisation/ la réparation et le recyclage, l'interdiction du plastique, la consigne et autres mesures réductrices… sont à généraliser car nous ne pourrons pas faire de l'enfouissement durablement.
L'aménagement de déchetteries, associées à des recycleries sur le modèle de l'économie sociale et solidaire, devra être **une priorité partout** et pas seulement « *à concrétiser en fonction des disponibilités en foncier* ».
Les Schémas des archipels éloignés mettent en évidence le coût de rapatriement des déchets recyclables sur Tahiti dont les bouteilles en plastiques, cannettes en aluminium… Nous pensons qu'il faut mettre l'accent dans les îles éloignées sur la non-importation des contenants de ce type. Le recours systématique au rapatriement onéreux de ces déchets vers Tahiti n'incite pas les communes et leurs habitants à trouver sur place des solutions autonomes et à adopter des processus de cycle vertueux (déchets dangereux mis à part).

V. Trame verte et bleue

Océan-AMG
Le classement de notre ZEE en Aire Marine Gérée (AMG) garantit **sur le principe** une gestion durable du vaste océan qui entoure nos îles. Nous demandons à ce que cette garantie soit renforcée :

- en délimitant des zones de non exploitation des ressources vivantes totalisant le minimum de 30% de sa superficie conformément à la campagne mondiale pour la nature de l'ONU, qui vise à préserver 30% des terres et des océans de la planète d'ici à 2030
- en retirant **l'exploitation des ressources minérales** des activités marines « durables » à développer dans notre AMG car l'exploitation d'un minerai par définition n'est pas durable.
- en désignant des organisations de la société civile environnementale dans le conseil de gestion *ad hoc* de notre AMG

SUR LE SCHEMA D'ARCHIPEL DES ILES DU VENT

LIAISONS/ TRANSPORTS :
Prolongement de la digue portuaire à l'Est de Papeete pour y transférer les cuves de carburant : le lagon de Taunoa sera- t-il sacrifié ? Des manières de réduire l'impact sur un écosystème encore vivant et riche (malgré les apparences) et sur les usages des habitants de Papeete dont c'est le seul lagon auquel ils ont accès, sont à rechercher activement.

ÉCONOMIE BLEUE :
Village Tahitien
Une forte attention à l'aménagement du littoral, au respect des paysages et du patrimoine culturel polynésien, aux matériaux de construction et sources d'énergie utilisés, à l'implication des populations locales… est sollicité pour en faire un village tahitien durable en conformité avec les principes de réduction des gaz à effet de serre et de développement et tourisme durables.

Zone biomarine de Faratea
Nous émettons la même préconisation que pour le Village tahitien pour en faire un modèle d'équipement de haute qualité environnementale qui s'accorde avec l'ambitieux objectif du SAGE de faire de la presqu'île le parc naturel de Tahiti.

VOIERIES, RESEAUX et PRODUCTION D'ENERGIE :

La Route du Sud :

« La liaison Ouest Punaauia-Taravao (ou LOPT) aura une fonction principale de transit combinée à une fonction de desserte locale. Elle « devrait » **(à noter le conditionnel)** *fluidifier la circulation entre Taravao et Papeete et donc réduire les temps de parcours tout en optimisant sa rentabilité économique. »* **(C'est-à-dire ? Peut-on connaitre sa rentabilité économique, autrement dit le rapport entre les coûts d'investissement et d'entretien et les gains économiques ?).** *« Elle est prévue à 2x2 voies sur 11 km, en prolongement de la RDP au-delà de la Punaruu (avec deux échangeurs) et 2x1 voie sur une trentaine de km jusqu'à Taravao. »*

La Fédération des associations de Protection de l'Environnement estime que ce projet démesuré est une fausse solution, de plus, très onéreuse pour « *espérer* » fluidifier la circulation des automobiles aux heures de pointe, c'est à dire 2 heures le matin et 2 heures le soir, soit 4h sur 24h. C'est prendre des moyens exagérés pour régler un problème comme prendre un marteau piqueur pour écraser une mouche.
Des solutions plus adaptées ont fait leurs preuves ; elles sont celles de l'avenir et mériteraient qu'on y consacre plus de ressources humaines pensantes et des fonds publics plus abordables, de manière à ce qu'elles soient :
- moins destructrices de la nature (sans compter les effets anthropiques des terrassements et ruissellements dans le lagon et leur impact sur les récifs coralliens),
- moins consommatrices de ressources naturelles (agrégats) ni fortes émettrices de Gaz à effet de serre
- sans catastrophe sociale (pas d'expropriation massive de populations)
… et plus en accord avec les souhaits de la population.

Nous proposons des alternatives telle que : aménager correctement les voies de circulation existantes (3 à 4 voies par ex. telles que pour les avenue Georges Clémenceau et Ariipea Pomare), garantir sérieusement le transport en commun avec des arrêts larges et prioritaires incluant des abribus, desservir les vallées et les plateaux exploitables, notamment pour l'agriculture, par des routes dans le « bon sens » (celui des flux naturels d'amont en aval et inversement), améliorer et protéger la circulation piétonnière et la circulation cycliste, proposer des parkings pour le covoiturage, des lieux de vie et de bien-être , espaces verts , accès à la mer et à la montagne (**et ne pas isoler des populations par une infranchissable barrière de goudron**)…

Il y a une forte nécessité pour le Pays d'investir dans des écoles d'excellence portées sur les sciences naturelles, les EnR, l'écologie, l'environnement, l'agroécologie mais autres que celles centralisées sur Papeete (ce qui permettrait aussi d'orienter les flux intenses de circulation dans d'autres

directions). Comme on peut le constater, la circulation est fluide en période de vacances scolaires.
La décentralisation économique verte que nous appelons de nos vœux est aussi une solution de fond aux problèmes de circulation de Tahiti.

Notre fédération soutient la position, les doléances et les observations déposées par l'association MATA ATEA à l'occasion de cette enquête publique.

<u>Le mix énergétique aux IDV :</u>
Les préconisations du concessionnaire actuel sont reprises telles quelles pour le Schéma des IDV :
«***Développer des solutions hydroélectriques à Tahiti, notamment un gros barrage pour la régulation électrique du photovoltaïque (urgent) »***
« Le développement du photovoltaïque régulé (avec solutions de stockage tampon) et la construction de petits barrages ou de turbines hydroélectriques dans d'autres vallées à fort potentiel telles que : Mapuaura, Moaroa, Vairaharaha, Tuauru, Vaitaaara, Taharuu et Onoheha – projets défendus par EDT) devrait permettre à moyen terme de dépasser le seuil de 60% d'EnR dans le mix énergétique de Tahiti »
À Moorea, le potentiel de développement des EnR est estimé à 16%, un redimensionnement des moyens thermiques est nécessaire. »
L'hydroélectricité, dont l'acceptation sociale et environnementale est difficile, est le seul choix proposé pour Tahiti.
L'énergie solaire mériterait une plus grande place dans le SAGE aux IDV mais aussi dans les îles.

SUR LE SCHEMA D'ARCHIPEL DES ILES SOUS LE VENT

ECONOMIE BLEUE :
<u>Les marinas aux ISLV</u> :
*« L'extension de la marina d'Apooiti et de quelques marinas de plaisance à Bora-Bora (baie de Faanui), Huahine, Raiatea (**baie de Tevaitoa pour une capacité de 110 voiliers**) et si possible aussi à Maupiti. » :*
Ces projets contredisent la nécessité inscrite par ailleurs au PADD de « *repenser en profondeur les modes de gestion et d'aménagement des littoraux. Il s'agira d'abord d'éviter leur urbanisation et leur remblaiement, sauf utilité publique avérée et en l'absence d'alternative. Des ouvrages de génie écologique à la place d'ouvrages de génie civil lourd ! …afin de préserver le transit sédimentaire assurant la recharge naturelle des plages»*

Notre fédération demande du discernement dans l'autorisation de ce type de projet et de **refuser l'implantation de la marina de Tevaitoa sur le site envisagé** jusqu'à présent c'est-à-dire un remblai avec d'énormes quais en béton dans un lagon vivant, servant de nurseries à beaucoup d'espèces, d'habitat à certaines espèces protégées (dont la moule géante o'ota), de vivier pour les pêcheurs locaux et d'accès au lagon pour les habitants du village…car il y a des alternatives d'implantation.

Notre fédération soutient la demande des habitants et la position, les doléances et les observations de l'association « A paruru ia Tevaitoa » car il y a des alternatives dont celle de construire la marina sur un site déjà abîmé par d'anciennes extractions coralliennes, ces sites étant nombreux à Tumaraa.

VOIERIES, RESEAUX et PRODUCTION D'ENERGIE

Le CET à Faaroa :
Notre Fédération ne conteste pas la nécessité d'un CET à Raiatea mais s'indigne du choix du site. Pour la DIREN, « *la vallée de Faaroa, ainsi que les pentes et crêtes environnantes sont classées* ***en priorité « haute » de conservation****»… « un des sites dont il est nécessaire de sauvegarder l'intégrité de la biodiversité terrestre» … « Cette zone doit être sanctuarisée et faire l'objet d'aménagements légers permettant sa découverte ».* Mais paradoxalement, le SAGE réduit à néant cette sanctuarisation en ajoutant : *« Il est à noter que ce site est impacté par le projet de CET de la CC hava'i dont l'utilité publique est incontestable* » (en page 62 du schéma d'archipel des ISLV).
Nous demandons à ce que ce site à vocation naturelle ne soit pas impacté par une installation industrielle car il y a des alternatives de localisation géographique.

Notre fédération s'inquiète également de la viabilité de la future unité de traitement des déchets *« sur ce même site de Faaroa, capable de valoriser thermiquement les ordures ménagères (bacs gris), les plastiques recyclables et les déchets verts ligneux issus non* seulement *de Raiatea, mais aussi des autres îles de l'archipel. Le PGD prévoit que les déchets de ces îles soient transportés dans des bennes ou containers étanches de 10 ou 20 m3 par les cargos Taporo et Hawaiki Nui et soient déchargés sur le quai de Uturoa et transférés par camion-benne vers le CET de Faaroa.* » ou encore *: « construction d'un quai de transfert au fond de la baie de Faaroa afin de limiter les mouvements de camions sur la route côtière!!!».* Préconisation désastreuse sur le plan financier, mais aussi sur le plan environnemental, alors que le même SAGE recommande de diminuer la dépendance aux hydrocarbures des ISLV.
Que d'argent et d'énergie carbonée dépensés !... pour un traitement de déchets dont le procédé technologique fonctionne dans certains pays asiatiques, en raison des énormes volumes de déchets collectés, ce qui n'est pas le cas dans nos îles où la priorité est à la réduction de la production de déchets ! Le rejet en bloc de ce projet d'usine par l'ADEME en est un signe : **où est le développement durable** ?

De plus, **nous demandons à ce que Faaroa soit reconnu « Parc territorial » et/ou « Paysage protégé »**, comme décrit dans le code de l'environnement.
Nous demandons, comme le recommande le SAGE, **que le PGA de Taputapuatea (non encore établi) classe en espace à préserver/gérer les zones classées en « priorité haute ».**
Quant à la vision à long terme sur la gestion des déchets, elle n'est pas du tout réglée : il faut s'y atteler sérieusement en prenant des décisions politiques fortes car nous ne pourrons pas faire de l'enfouissement à vie ; si nous prenons en considération les problèmes de foncier pour l'habitat et les infrastructures, un développement économique basé sur le tourisme et la préservation des écosystèmes, nous sommes loin du compte aux Iles Sous-le-Vent.

Notre fédération soutient la position, les doléances et les observations de l'association « Vaiava » car il y a des sites alternatifs d'implantation pour un CET.

SUR LE SCHEMA D'ARCHIPEL DES AUSTRALES

Sylviculture :

Notre fédération demande à ce que soit explicitement indiqué au SAGE que l'exploitation des forêts des Australes et de toute forêt (bois de construction et bois précieux) soit **durable** c'est-à-dire que le renouvellement de la ressource soit assuré en parallèle des coupes.

Pêche :

Il est constaté que la pêche hauturière se développe sans contrôle aux iles Australes et le SAGE ne prévoit pas d'organiser son développement. Nous demandons une approche préventive à une surexploitation des ressources halieutiques océaniques dans l'intérêt des pêcheurs artisanaux des îles concernées avec un zonage à l'instar de ce qui est prévu pour les Marquises.

Trame Verte et bleue

Montagnes et motus : la répartition des terres entre espaces sanctuarisés et espaces naturels ouverts à la randonnée est une belle initiative. Cependant, l'aménagement des espaces de randonnées devrait être règlementé pour une intégration aux paysages, l'utilisation de matériaux naturels et le recours à des personnes habitant ces îles.

La réalisation d'un récent sentier à Rurutu, jalonné de piquets en béton et agrémenté d'un *fare potee* non conforme la tradition locale de l'île, est un exemple manifeste à éviter.

Océan-AMG : nous nous faisons les porte-paroles d'une grande partie des habitants des Australes pour demander une zone de pêche artisanale réservée aux habitant , une zone de pêche ouverte aux palangriers de Tahiti et une zone de réserve marine intégrale fermée à toute exploitation telle que sollicitée par le projet Rahui Nui no Tuhaa pae défendu par l'association du même nom.

Notre fédération soutient la position, les doléances et les observations de l'association « Rahui nui no tuhaa pae ».

SUR LE SCHEMA D'ARCHIPEL DES MARQUISES

Pêche :

« *La filière polynésienne de pêche semi-hauturière se développera surtout dans les eaux riches en thons des Marquises, dans le cadre du Marquesas Fisheries Project porté par la CODIM.* » La CODIM a également fait un projet de préservation de zones dit « Te tai nui a hau » que nous demandons de prendre en compte dans son intégralité et non en partie, tel qu'indiqué dans le SAGE ainsi qu'il suit :

« *Le SAGE recommande de favoriser une filière de pêche semi-industrielle basée sur la ressource en thon de grande qualité pour l'exportation … d'aider la pêche artisanale et de favoriser le renouvellement de la ressource par* ***la mise en place d'une aire marine protégée ou gérée*** *(cf. 3.B). Le SAGE soutient le projet porté par la CODIM, tout en notant qu'il reste encore des points à clarifier sur son dimensionnement et sur son impact environnemental.* »

La Fédération demande à ce que soit appliqué le zonage proposé par la CODIM dans son projet « Te tainui a hau » en 3 zones précisément délimitées et indiquées au SAGE à savoir une zone de pêche artisanale, à 50 miles des côtes, puis une zone de protection stricte incluant en particulier une zone de reproduction des thons obèses, et enfin une zone d'activité marine durable.

Sylviculture :

Notre fédération demande à ce que soit explicitement indiqué au SAGE que l'exploitation des forêts des Marquises et de toute forêt (bois de construction et bois précieux) soit **durable** c'est-à-dire que le renouvellement de la ressource soit assuré en parallèle des coupes.

Trame Verte et bleue :

Océan-AMG

Notre fédération demande la mise en place d'une véritable aire marine protégée aux Marquises (En effet**,** le terme « *gérée* » de la phrase inscrite en page 50 du SAGE-Schéma d'archipel des Marquises prête à confusion).

SUR LE SCHEMA D'ARCHIPEL DES TUAMOTU GAMBIER

Notre fédération conteste l'adoption d'un projet minier assorti d'une production de granulats de calcaire dans un plan d'aménagement et de développement **durable** et demande à ce que ce projet soit retiré du PADD Fenua et du schéma d'archipel des Tuamotu- Gambier. Par nature, une extraction minière n'est pas durable ni économiquement, ni socialement, puisqu'elle a vocation à cesser à l'épuisement d'une ressource non renouvelable (n'a-t-on pas suffisamment appris de l'expérience CEP après son départ ?), ni sur le plan environnemental puisqu'elle a pour objet de détruire irrémédiablement une partie du seul atoll surélevé des Tuamotu et son écosystème, avec la grave menace d'une destruction totale et d'un appauvrissement à l'instar de l'île de Nauru.

ECONOMIE BLEUE

La ferme aquacole de Hao

L'énorme production envisagée de 50 000 tonnes par an de mérous et de loches saumonées rend perplexe plus d'un biologiste marin et pose fortement la question de l'impact environnemental d'une aquaculture industrielle à Hao et dans les fermes de grossissement des *« 1000 fermiers grossisseurs »*. Ce type d'aquaculture peut être très polluante et destructrice des milieux marins du fait de la capture de stocks de géniteurs sauvages, de la concentration de population de poissons, des rejets organiques, de la nourriture utilisée et des traitements donnés aux poissons en cage.
Nous réitérons ici nos demandes formulées aux autorités du Pays, en mars 2018, pour que soit mis en oeuvre :

1) **Une expertise scientifique indépendante** sur l'utilisation des lagons à des fins d'élevage
2) **Une étude d'impact global** qui inclut les impacts de l'engraissement des poissons dans le ou les lagons concernés
3) Une étude préliminaire pour connaître l'état zéro du lagon avant exploitation
4) **Un comité de suivi scientifique**, constitué notamment avec les compétences présentes en Polynésie française (DRMM, Criobe, Ifremer, IRD, UPF…) qui ont des années d'expérience sur les écosystèmes marins polynésiens et sur l'aquaculture locale.

Notre fédération soutient la position, les doléances et les observations de l'association « A paruru ia Haoroagai ».

Tourisme balnéaire et sous-marin

Sur ce sujet, le SAGE recommande de développer le potentiel touristique de l'archipel sans traiter des risques de sur-fréquentation, sur-fréquentation déjà

constatée sur certains sites emblématiques (passe Tetamanu à Fakarava, passe de Tiputa à Rangiroa).
Notre fédération demande une régulation de la fréquentation des sites de plongée et d'observation marine, en termes de volume de plongeurs présents simultanément et de pratiques à encadrer strictement, pour éviter un « tourisme animalier » invasif.

ACTIVITES ECONOMIQUES TERRESTRES

Le SAGE met en priorité l'industrie minière et secondairement l'agriculture comme source de revenus de l'archipel. Nous demandons à ce que l'agriculture soit une priorité (en particulier à Makatea qui est truffé d'un engrais naturel le phosphate) et que les domaines du Pays servent enfin à installer des agriculteurs soumis à un cahier des charges agro-écologique avec obligation de résultats. L'extraction minière n'a pas droit de cité dans ce milieu insulaire exigu et fragile.

Le projet minier de Makatea :

Nous demandons à ce que le projet de la société Avenir Makatea ne soit pas retenu au SAGE car :

-l' atoll soulevé de Makatea, avec sa forêt primaire à Homalium et ses falaises, est inventorié par la DIREN avec une priorité de conservation « prioritaire » ; nous demandons son classement comme « réserve de biosphère » et considérons le projet minier comme un projet économique d'un investisseur privé qui n'est pas, par conséquent, d'une « utilité publique avérée », alors que l'intégrité de l'atoll de Makatea, du fait de sa reconnaissance par la DIREN en espace de conservation prioritaire, est bien « d'une utilité publique avérée »**.**

- ce projet conduit à abaisser le niveau de ce plateau calcaire unique en Polynésie française de 7m sur le quart de la surface de l'île, ce qui est considérable (dans un premier temps car bien évidemment, et comme partout ailleurs, le chantage à l'emploi et le spectre d'une disparition subite de revenus joueront en faveur d'une extension de l'exploitation à Makatea ou dans les îles voisines dont Mataiva pour son lagon riche en phosphates également).

-il prévoit de restituer « *en fin d'exploitation des terres fertiles et plantables* », à 4 mètres sous le niveau actuel, grâce à 3 mètres de hauteur de compost (!), **sans apporter une quelconque preuve de faisabilité** alors qu'une telle réhabilitation n'a pu s'opérer nulle part ailleurs dans le monde (ni à Nauru) et qu'à contrario, des preuves d'infaisabilité sont apportées par des scientifiques.

-il impactera forcément l'écosystème de l'île (dont sa nappe phréatique si particulière et unique, sa flore, sa faune et son avifaune endémiques), engendrera des pollutions de toute nature (sanitaires/ eau/ air…, paysagères et sonores), un gaspillage d'eau et rendra impossible toute opportunité de développer simultanément des activités d'écotourisme dont l'activité d'escalade qui a commencé à se mettre en place.

-il ne constitue pas « *un projet d'intérêt national pour le Fenua compte tenu de son enjeu économique et social* » car des alternatives de développement moins destructrices et durables (à Makatea et dans toute la Polynésie française) constituent des enjeux économiques et sociaux autrement plus valables.

Nous donnons pour preuve les chiffres énoncées par le SAGE pour ce projet de la SAS Avenir Makatea : 35 milliards FCFP de chiffre d'affaires par an pour la société minière, 177 millions FCFP de revenus fiscaux pour le Pays et 50 millions FCFP de redevances (par an ?)… pour les 3 000 propriétaires indivis et 73 emplois créés ! Il suffit de faire un rapport de proportions pour s'apercevoir que l'utilité publique est loin d'être avérée.

Nous demandons par extension que *le projet de concassage des feo et de la couche de calcaire tendre située au-dessus du phosphate* (qui produirait 31 M de m3 d'agrégats) soit abandonné et qualifions de fallacieux l'argument selon lequel ce projet « *éviterait d'exploiter les graviers des rivières ou le corail des platiers des autres îles* » car il y a des alternatives à ces destructions programmées, à commencer par la réduction de nos besoins de granulats à la source (en changeant nos modes de construction par une transition vers le bois et autres matériaux écologiques, en utilisant pour nos travaux publics des matériaux recyclés et autres solutions innovantes…) et par des alternatives de carrières en île haute.

Notre fédération soutient la position, les doléances et les observations de l'association «Fatu fenua no Makatea ».

CONCLUSION GÉNÉRALE :

Notre fédération se félicite que le Pays se dote enfin d'une vision à long terme adossé à cet outil structuré qu'est le SAGE. Son existence représente une avancée certaine pour notre fenua.

Afin de garantir un développement véritablement harmonieux, décarboné et durable, nous demandons que, pour les projets d'envergure précités, soit menée une réflexion sereine, en réelle concertation avec la société civile environnementale et la population, avant de valider la totalité du SAGE**.**

Winiki SAGE
Président
Fédération des Associations de Protection de l'Environnement
Te Ora Naho